

## Les échos du CSE de Mai

### **Regroupement des unités Assurance Vie et Titres Epargne.**

Ce regroupement des activités est prévu prochainement pour avoir une seule unité Epargne qui permettra d'améliorer plusieurs points: simplifier le parcours client, sécuriser la continuité de service, gagner en performance et élargir les compétences des collaborateurs.

Le projet est défini collectivement par les 2 équipes d'Epinal et Strasbourg, qui

ont pu remonter tous les éléments qui leurs paraissaient importants afin de se sentir le mieux possible dans leur futur poste. Le projet prévoit la création de 2 pôles : Un pôle « Projet-pilotage-data-comptabilité » et un pôle « Opérationnel-assistance ».

Nous restons attentifs sur l'évolution de ce projet et si vous souhaitez nous

remonter une problématique, n'hésitez pas à nous contacter.

### **Intéressement salariés, très intéressant cette année !**

642 salariés ont fait le choix de versement sur le compte courant malgré les inconvénients fiscaux pour une somme global de 1,8 millions d'euros. Ceci témoigne du manque de pouvoir d'achat pour certains salariés et pour lesquels nous nous battons. Ce qui est dommage, c'est de ne pas avoir pris en compte l'information de

la Direction stipulant qu'en laissant 200 euros sur votre PEE vous gagner 400 euros d'abondement. Mais ne vous inquiétez pas, cela sera à nouveau possible l'année prochaine, donc ne ratez pas le coche cette fois-ci !



## Evolution des règles de détermination de la REC.

La Direction a constaté un décalage entre l'intensité commerciale réelle et le résultat intermédiaire de la REC. La REC ne reflète pas le travail et l'engagement des salariés du réseau. De ce fait, trois critères ont été adaptés : la proactivité (traitement des 5 étoiles), le taux d'équipement en EER et l'enrôlement sur l'application « Ma Banque ». Petite précision, pour que l'enrôlement soit comptabilisé, il faut que le client se connecte au moins 1 fois par mois sur l'application.

## Télétravail, à déclarer !

Nous avons demandé à la Direction, si elle avait connaissance de refus de télétravail. Il nous a été indiqué, ne pas avoir remonté de refus seulement d'acceptation.

Cela n'est pas normal, car ça signifie qu'il peut y avoir un déséquilibre d'une agence à une autre.

Vous, chers salarié(e)s, si vous avez droit au télétravail et si votre manager ne veut pas vous l'accorder il faut que ce soit remonté !

Vous devez saisir la demande dans l'outil SIRH et le manager doit notifier le refus avec ou sans commentaire. Nous comptons sur vous, pour saisir toutes les demandes dans l'outil SIRH !

## Bilan CSE, l'argent fait le bonheur 😊

Le CSE en 2024, dirigé par Jérôme Coron élu SUD, épaulé par Jérôme Hocquard élu SUD et Fanny Heller, présidente des activités sociales et culturelles, et élue SUD ont permis de faire partir 143 salariés et leurs ayants droits en vacances sur différentes destinations (Athènes, Chypre, le Gard, Alicante, etc..) et 437 familles en week-end à moindre coût.

Beaucoup de nouveautés ont été proposées l'année dernière grâce à eux et leurs équipes.

Cette année, d'autres surprises vous attendent !

